



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique du sport

Question écrite n° 8483

#### Texte de la question

M Pierre Ducout attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports, sur la diminution des subventions accordées, au titre du Fonds national pour le développement du sport, au comité Gironde de la Fédération gymnique sportive du travail. Il semble qu'une forte régression des crédits destinés au sport associatif, aux clubs, au sport de masse, ainsi qu'aux établissements d'Etat soit à observer. Le sport étant une dimension non négligeable de la vie de la population, de l'éducation, et de la santé, il lui demande quelles mesures peuvent être prises dans l'intérêt du mouvement sportif.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le Fonds national pour le développement du sport est un compte spécial du Trésor alimenté en recettes par des prélèvements sur les enjeux du loto sportif (30 p 100), du loto national (2,5 p 100) et du PMU (0,077 p 100). Le total des dépenses engagées ne peut excéder le total des recettes du compte. Pour 1988, les enjeux du loto sportif au cours du premier semestre ont diminué de façon importante. Malgré l'amélioration des rentrées de recettes consécutives à la réforme du jeu intervenue en juillet 1988, il a été nécessaire de réduire les dépenses pour les ajuster aux ressources réelles. Pour 1989, les crédits de la part régionale du FNDS destinés à l'aide traditionnelle des clubs pour le développement du sport de masse seront identiques à ceux réellement payés en 1988. En outre, une dotation supplémentaire de 2,5 MF sera affectée à l'organisation des phases régionales des jeux de l'Avenir. Les clubs bénéficieront par ailleurs des retombées des 60 MF de mesures nouvelles inscrites au budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports pour l'aménagement du rythme de vie de l'enfant.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Ducout Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8483

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 janvier 1989, page 333